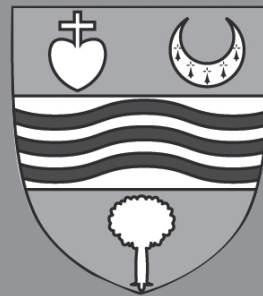


Le p'tit Vezinçais



Bulletin d'informations municipales - Mai / Juin / Juillet / Août / Septembre 2013 - N°2



Tournoi de Pâques du 31 mars 2013



Achat d'une balayeuse aspiratrice de trottoir

COMMUNE DE VEZINS 

A VENDRE

63 € TTC le m²

PARCELLES À BÂTIR
de 240 à 1000 m²

LOTS DISPONIBLES DE SUITE

RENSEIGNEMENTS
02 41 49 02 60
mairie.vezins49@wanadoo.fr

Lotissement de la Gagnerie
2^{ème} Tranche

CABINET D'EXPERTISES IMMOBILIÈRES

Diagnostics Vente Location
Amiante - Plomb - Loi Carrez - Termites
Gaz - Electricité - Performance énergétique
CERTIFIE ICERT

Jean-Philippe CESBRON

9, rue des Landes - 49340 Vezins
06 85 08 30 95
diag.cesbron@orange.fr

LE DISCOUNTER

100% LOC & VENTE

06 99 10 49 49
06 98 95 68 68

LOC

1 rue Jules Baron
49300 CHOLET

• Location de vaisselle jusqu'à 3000 personnes
• Location de barnum, friteuse, planchas, vidéoprojecteur, karaoké, son et lumière, chapiteau, véhicule frigorifique...

locetvente@laposte.net
www.vaisselleservices.com

VENTE

Matériel de restauration neuf et occasion : piano, hotte, friteuse, vitrine réfrigérée

DÉPÔT VENTE

DE LA LOCATION



Travaux Publics & Particuliers

Terrassements en tous genres
Assainissements – Voiries – réseaux divers
Goudronnage – Enrobés
Livraison : pierre, gravier, sable

VEZINS – 02 41 64 40 14

Sommaire

Vie communale	3 à 7
Infos Mairie	8 - 11
Enfance et jeunesse	11 - 12
Associations	12 à 18
Infos diverses	18 - 19
Intercommunalité	20

Le prochain **P'tit Vezinais** paraîtra début octobre.

Merci de bien vouloir nous adresser vos communiqués **avant le 19 août 2013** à mairie.vezins49@wanadoo.fr

Ce P'tit Vezinais couvrira les mois d'octobre/novembre/décembre 2013. Merci d'en tenir compte pour vos envois.

Monsieur le Maire et le comité communication sont heureux de vous présenter ce bulletin et remercient les annonceurs et les associations pour leur participation.

Le P'tit Vezinais est une publication municipale.

Editeur : Mairie Place Flandres Dunkerque 49430 Vezins

Tél. 02 41 49 02 60 - Fax 02 41 49 02 63

E mail : mairie.vezins49@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-de-vezins.com

Directeur de la Publication : Régis BOTTEREAU

Comité de rédaction : Commission de communication,

M. le Maire, adjoints au Maire, Nadège Onillon,
Conseillers délégués et associations.

Conception et Impression : LGL Imprimerie - Trélazé

Distribution : Bénévoles

Diffusion : 750 exemplaires

FERMETURES LOIRE OCEAN

Envie de confort !

*Une large gamme de produits
pour toutes vos fermetures :*

Volets roulants
Moustiquaires ☺ Traditionnel
☺ Rénovation

Portes de garage

☺ Enroulable

☺ Latérale

☺ Sectionnelle

Brises soleil



6 rue du Chapelet 49340 VEZINS - Tél. 02 41 64 90 91
www.flo-fermetures.fr

Compte-rendu des commissions

COMMISSION URBANISME - CIMETIERE - ELECTIONS

- Forfait gravure pour le columbarium et le jardin du souvenir (extrait du conseil municipal du 12 février 2013)

Aux tarifs des concessions déjà votés en décembre 2012, il est rajouté un forfait de 8 € pour chaque caractère gravé (nom, prénom et années de naissance et de décès). Ce prix s'applique dès la première plaque pour le jardin du souvenir et à partir de la seconde pour le columbarium.

- Demande de dérogation pour obtenir l'agrément dans le cadre de la loi Duflot (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

La loi Duflot prend la suite de la loi Scellier. La commune est toujours classée en zone B2 mais contrairement au dispositif précédent, la défiscalisation n'est pas de droit. Elle fait l'objet d'une dérogation à demander auprès du Préfet de Région, qui n'est pas tenu d'accepter.

La loi Scellier a facilité la vente de plusieurs lots sur la première tranche de la Gagnerie. Il semble donc intéressant d'obtenir cet agrément dans le cadre de la seconde tranche et des lotissements à venir. Il est à noter que pour l'investisseur défiscalisé, les restrictions en terme de logement à construire sont plus importantes, notamment au niveau social.

Le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur le Préfet de Région une dérogation à la loi Duflot afin d'obtenir l'agrément afin que la Commune de Vezins soit éligible à la réduction d'impôt.

Jean-Marie GOURDON,
Adjoint au Maire



COMMISSION PATRIMOINE / BATIMENTS / VOIRIE / TERRAINS

- Cabinet de kinésithérapeutes (extrait du conseil municipal du 12 février 2013)

Le cabinet a décidé d'opter pour un maintien à Vezins. Un accord de principe a été donné à la commune pour l'acquisition d'une parcelle sur les actuels jardins communaux afin d'y construire un nouveau bâtiment. Un courrier aux locataires des planches a été envoyé pour leur expliquer la situation.

- Marché en procédure adaptée – Marché à tranches – Travaux de voirie – Lancement de la procédure (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a pour projets des travaux sur différents trottoirs communaux qui consisteraient en une mise en accessibilité et une mise en enrobé des trottoirs en cause. Il s'agirait de mettre en place un marché à tranches qui permettrait d'effectuer ces travaux en fonction des possibilités financières de la Commune. La tranche ferme serait située au lotissement du Couvent – 1^{ère} partie, le reste de ce lotissement constituerait la première tranche conditionnelle, viendrait ensuite une tranche conditionnelle pour la rue des Landes, pour la rue Saint-Pierre, pour la route des Poteries. Enfin, une dernière tranche conditionnelle serait constituée par le bicouche de la cour des ateliers communaux et par la création et la mise en enrobé

d'un parking devant ces mêmes ateliers. Le présent marché sera régi par les articles 28 I (Marché Adapté en Procédure Adaptée) et 72 (marché à tranches) du Code des Marchés Publics.

Le Conseil municipal approuve le lancement d'un marché adapté à tranches pour des travaux de voirie et choisit les critères de jugement des offres suivantes :

Prix des prestations apprécié après valorisation d'une grille de jugement des offres (40%),

Valeur technique des offres appréciée au vu du contenu du SOSED et du mémoire justificatif (40%),

Délai d'exécution (20%),

- Marché à bons de commandes pour les travaux de voirie 2013/2016 (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

M. le Maire informe que c'est l'entreprise Bouchet de Vezins qui était la mieux placée selon les critères de jugement des offres et a donc été retenue. Les autres entreprises à avoir répondu sont Cholet TP, Charrier TP sud (ex-Lahaye TP) et Colas TP.

Marina DEFOIS, Adjointe au Maire



COMMISSION SOCIALE

- Arrivée d'un médecin roumain (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

Le cabinet de recrutement a proposé une candidate de 28 ans ayant déjà exercé un an. Elle devrait venir prochainement en France pour rencontrer les élus et le Docteur Vandangeon. Toutefois, il a été décidé de repousser sa venue définitive à la mi-août en raison de l'emploi du temps de Jacques Vandangeon (congrés estivaux).

Banquet de l'amitié

Cette année le banquet de l'amitié aura lieu le 6 octobre 2013.

ENQUÊTE DU C.C.A.S. Mise en place d'un service de transport Solidaire



Le service de transport solidaire qu'est ce que c'est ?

Il s'agit d'une plate-forme de solidarité qui fonctionne grâce à un réseau de chauffeurs bénévoles.

Pour qui ?

Ce service s'adresse à toutes les personnes valides âgées de plus de 65 ans qui ne peuvent (définitivement ou momentanément) se servir d'une voiture pour se déplacer.

Pour quoi faire ?

- Rendre visite à des amis ou de la famille,
- Se rendre à des cérémonies (sépultures),
- Se rendre à des rendez-vous médicaux ou administratifs,
- Prendre des correspondances (car, train),
- Faire des commissions.

Les principes de fonctionnement :

Le transport se fait dans un rayon maximum de 70 km.

Le temps d'attente du bénévole ne doit pas excéder 1 h 30.

Le planning des bénévoles est établi à la semaine, au début de chaque trimestre (*).

Remboursement des frais

Pour un déplacement sur la commune, le forfait est de 2 €.

Pour les déplacements extérieurs, l'indemnité préconisée est de 0.35 € du km.

(*) le bénévole s'engage pour être disponible au moins une semaine dans le trimestre du lundi au vendredi.

Michel HERVÉ,
Adjoint au Maire



Coupon réponse à déposer à la Mairie avant le 1^{er} septembre 2013.

Je suis intéressé (e) : ☐ pour bénéficier de ce transport ☐ pour être conducteur bénévole

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Courriel :



Patrice GRANNEAU
Gérant

ANJOU EXTINCTEURS SERVICES
Z.A. de l'Arceau
Rue des Étriers
49300 Le Puy Saint Bonnet - CHOLET
Tél. : 02.41.71.04.52 - Fax : 02.41.75.52.81
E-mail : aes.cholet@orange.fr

PROTECTION INCENDIE - VOL - FORMATION
MATÉRIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS





Jerome Fruchaud
1 route des bois
49340 Vezins
www.id2services.fr
jerome.fruchaud@id2services.fr

Depuis 2009
Informatique à Domicile
Dépannages, installations et conseils
Sites internet
Réparation électronique, TV LCD,
Carte mère PC, Compteur voiture ...
Tel : 06-50-66-05-97

Possibilité de mise à disposition
gratuite de matériel pendant la durée du
dépannage.

Devis gratuit



Boulangerie-Pâtisserie
BESSON C et D.



Pains spéciaux,
chocolats maison
Pâtisserie, pièces montées,
lunchs sucrés, lunchs salés

Tél. 02 41 64 40 11

Tous nos produits sont fabrication maison et artisanale
14, place du Général de Gaulle - 49340 Vezins



COMMISSION SCOLAIRE / RESTAURANT / PERISCOLAIRE

- Montant des fournitures scolaires attribuées aux écoles (extrait du conseil municipal du 12 février 2013)

Le montant des fournitures scolaires attribuées à l'école publique et privée reste inchangé à 35 € par élève, soit 3 395 € pour l'école publique (97 élèves) et 3 955 € pour l'école privée (113 élèves).

- Contrat d'association (extrait du conseil municipal du 12 février 2013)

Le montant de 58 000 € attribué en 2012 est reconduit en 2013 malgré la baisse du nombre d'élèves. Le montant par élève se situe donc en maternelle à 915 € et en primaire à 266,50 €.

- Rythmes scolaires (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

Dans le cadre de la réforme gouvernementale sur les rythmes scolaires imposés aux communes, des avis ont été pris auprès des différents acteurs.

Les écoles, enseignants et parents d'élèves, souhaitent une mise en place en 2014. Le mercredi est préféré comme choix de demi-journée supplémentaire. Des divergences apparaissent pour le type d'emploi du temps à mettre en place.

L'association Familles Rurales, gérant l'accueil périscolaire et l'ALSH, souhaite également une mise en place en 2014. Elle ne s'est pas prononcée sur la question de l'organisation du temps.

Monsieur le Maire rappelle l'enquête envoyée à tous les parents d'enfants scolarisés dans les écoles vezinaises, avec trois questions

sur la date de mise en place, le choix de la demi-journée supplémentaire et le type d'emploi du temps (1- pause méridienne de 11h30 à 13h30, fin des cours à 16h30, 2- pause méridienne de 12h à 13h30, fin des cours à 16h, 3- pause méridienne de 12h à 14h, fin des cours à 16h30 / dans tous les cas la demi-journée de 9h à 11h).

Le taux de réponse est de 62,79 % (81 réponses sur 129 familles interrogées).

Le choix s'est massivement porté sur 2014 pour l'année de mise en place (72,83 %) et encore plus sur le mercredi matin au détriment du samedi (77,78 %).

Enfin, l'emploi du temps n°1 remporte 12,35 % des suffrages, l'emploi du temps n°2 est favorisé par 25,93 % des familles et l'emploi du temps n°3 est plébiscité par 59,26 % de ceux qui ont répondu. Monsieur le Maire, eu égard au choix clair émis par les principaux concernés, propose de suivre leur avis.

Il rappelle, par ailleurs, que ce délai supplémentaire d'un an permettra de trouver un budget et de réfléchir en concertation à la mise en place d'animations sur le temps de pause méridienne allongé.

Le conseil municipal décide de demander au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de repousser la mise en place de la réforme à septembre 2014. Il opte pour le mercredi matin comme demi-journée supplémentaire et choisit l'emploi du temps n°3 présenté ci-dessous :

EMPLOI DU TEMPS AVEC PAUSE MERIDIENNE DE 2 Heures				
Pas d'impact financier pour les familles				
	9H	12H	14H	16H30
Lundi	ENSEIGNEMENT 3H00	PAUSE MERIDIENNE 2H00	ENSEIGNEMENT 2H30	PERISCOLAIRE
Mardi	ENSEIGNEMENT 3H00	PAUSE MERIDIENNE 2H00	ENSEIGNEMENT 2H30	PERISCOLAIRE
Jeudi	ENSEIGNEMENT 3H00	PAUSE MERIDIENNE 2H00	ENSEIGNEMENT 2H30	PERISCOLAIRE
Vendredi	ENSEIGNEMENT 3H00	PAUSE MERIDIENNE 2H00	ENSEIGNEMENT 2H30	PERISCOLAIRE
1/2 Journée supplémentaire	9H	11H	12H	
	ENSEIGNEMENT 2H00	APC 1H	PERISCOLAIRE	

- Interventions en Milieu Scolaire (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

La CAC demande si la Commune souhaite reconduire le système

des interventions en milieu scolaire. Actuellement, il y a deux heures hebdomadaires par école pour un coût de 6 700 €.

Le Conseil approuve à condition que le projet pédagogique des écoles soit validé.

COMMISSION COMMUNICATION

Maisons Fleuries

La commission commencera ses visites pour choisir les différents lauréats pour le concours des maisons fleuries à partir du mois de juin 2013.

Les récompenses seront remises aux gagnants lors des vœux du maire 2014.

PEINTURE - PAPIER PEINT
REVÊTEMENT SOLS, MURS et PARQUETS

9, rue des Charmes - 49340 VEZINS
Tél : 06 10 80 44 25

Régis BOTTEREAU,
Adjoint au maire



COMMISSION FINANCES

- Vote des subventions aux associations (extrait du conseil municipal du 12 février 2013)

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2013 :

- Jeanne d'Arc Basket Vezins-Chanteloup	600 € (sur justificatifs)
- Vezins Évènements Équestre	1 500 €
- Bibliothèque Marque-Pages	2 800 €
- OCCE (école publique) (prix : 24 €/élève)	2 328 €
- APEL (école privée) (prix : 24 €/élève)	2 712 €
- APEL (trajets)	4 500 € (sur justificatifs)
- Amicale des Donneurs de Sang	175 €
- UNC	215 €
- Babichou et compagnie	100 €
- Familles Rurales Vezins	20 000 €
- Groupement de protection des cultures	372 €
- Protection des cultures (cartouches)	150 € (sur justificatifs)
- Cercle Bel Air (report non versé en 2012)	1 500 €
- Banque Alimentaire – Antenne de Cholet	200 €
- SOS Sahel – Burkina Faso	430 €

Le montant total s'élève donc à 37 582 € à l'issue de ce vote.

Le vote pour le club de football est reporté dans l'attente de divers justificatifs (comptes bancaires et devis). Aucune somme n'a été accordée à diverses associations soit parce que les comptes sont suffisamment fournis, soit par des actions ou des dépenses communales favorisant ces associations (tennis : rénovation d'un terrain ; comité des fêtes : financement partiel de la Fête de la Musique en location de matériel, électricité et mise à disposition de personnel ; Jumelage : verre de l'amitié offert aux Belges, location de salle réduite). Par ailleurs, cette année, il a été décidé de ne verser aucune subvention aux associations sportives extérieures ni aux établissements scolaires techniques accueillant des élèves Vezinais.

* BUDGET PRINCIPAL

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2012 (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de M. le Trésorier Principal et le compte administratif de M. le Maire de l'exercice 2012.

FNCTIONNEMENT

Recettes	1 075 122,44 €
Dépenses	<u>835 811,64 €</u>
Résultat de l'exercice 2012	239 310,80 €
Résultat antérieur reporté	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture	239 310,80 €

INVESTISSEMENT

Recettes	250 251,40 €
Dépenses	<u>315 004,18 €</u>
Résultat de l'exercice 2012	- 64 753,58 €
Résultat antérieur reporté	- <u>44 881,01 €</u>
Résultat de clôture	- 109 634,59 €

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, l'excédent réel de l'exercice 2012 est donc de 129 676,21 €.

- Affectation et reprise des résultats (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

Le résultat de la section de fonctionnement sera reporté pour la totalité des 239 310,80 € en investissement à l'article 1068. Le déficit reporté de la section d'investissement de 109 634,59 € sera imputé à l'article D001.

- Vote des taux d'imposition (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas modifier les taux d'imposition communaux. Ils s'appliqueront donc comme suit :

Taxe d'habitation	12,81 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,17 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,59 %.

M. le Maire précise toutefois que l'État a revalorisé les bases de 1,80 % pour 2013 donc, même sans augmentation des taux communaux, la part communale 2013 des impôts sera donc supérieure de 1,80 % à celle réglée en 2012 par chaque contribuable.

* BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2012 (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de M. le Trésorier Principal et le compte administratif de M. le Maire de l'exercice 2012.

INVESTISSEMENT

Recettes	261 465,86 €
Dépenses	<u>491 433,37 €</u>
Résultat de l'exercice 2012	- 229 967,51 €
Résultat antérieur reporté	<u>- 261 465,86 €</u>
Résultat de clôture	- 491 433,37 €

FONCTIONNEMENT

Recettes	914 473,99 €
Dépenses	<u>521 035,26 €</u>
Résultat de l'exercice 2012	393 438,73 €
Résultat antérieur reporté	<u>77 075,58 €</u>
Résultat de clôture	470 514,31 €

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, le déficit réel de l'exercice 2012 est donc de 20 919,06 €.

- Affectation et reprise des résultats (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

Les résultats en fonctionnement et en investissement de 2012 sont reportés en 2013, soit 470 514,31 € à l'article R002 et 491 433,37 € à l'article D001.

- Budget annexe lotissement : Vote du budget primitif 2013 (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

Après vote unanime des élus, le budget principal s'équilibre en dépenses comme en recettes :

En <u>fonctionnement</u> , à la somme de	1 419 139,35 € répartie comme suit :
En <u>recettes</u> :	426 625,64 € en vente de terrains, 22 000 € de prise en charge du déficit existant par le budget principal, 470 514,31 € d'excédent de fonctionnement 2012 reporté, 500 000 € en variation de stocks ;
En <u>dépenses</u> :	770 000 € en travaux de viabilisation, 40 000 € en études, 17 706,58 € en frais accessoires et, 491 433,37 € en variation de stocks ;
En <u>investissement</u> , à la somme de 991 433,37 € répartie comme suit :	
En <u>recettes</u> :	500 000 € d'emprunt, 491 433,37 € en variation de stocks ;
En <u>dépenses</u> :	500 000 € en variation de stocks, 491 433,37 € en déficit d'investissement reporté.

- Extension du télépaiement par internet (TIPI) (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

M. le Maire expose que le dispositif TIPI fonctionne bien pour le restaurant scolaire. Il souhaite donc étendre ce moyen de paiement supplémentaire à toutes les recettes possibles et notamment les locations (logements et salles).

Le Conseil charge M. le Maire de signer l'avenant à la convention avec la trésorerie.

Arnaud MURZEAU
Conseiller Délégué aux finances



COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

- Tarifs particuliers de location de salle (extrait du conseil municipal du 26 mars 2013)

Le Conseil municipal décide de louer la salle de sports au profit du comité des fêtes pour l'organisation de leur soirée du 9 novembre 2013 au prix de 310 €. Le Conseil municipal décide, comme tous les deux ans, d'attribuer la gratuité de la salle annexe au Jumelage pour la venue des Belges lors du week-end de la Pentecôte.

Michel PORTAL
Conseiller délégué à la vie associative et culturelle



Les dates de Conseil pour les mois d'avril et de mai sont modifiées. Ils auront lieu le mardi 30 avril et le jeudi 30 mai.

Les dates des prochains conseils municipaux :

mardi 30 avril, jeudi 30 mai, jeudi 27 juin, mardi 17 septembre, mardi 29 octobre, mardi 26 novembre à 18h30.

Etat civil

Mariages

Le 30 mars 2013 : Luc GIBOUIN et Véronique DOITEAU

Naissances

Le 27 janvier 2013 : Emma LAVAND DELARUELLE
 Le 7 février 2013 : Chloé LEPERD
 Le 21 février 2013 : Lia SOULARD
 Le 26 février 2013 : Amandine SABOUREAU
 Le 9 mars 2013 : Zia BERNIER
 Le 26 mars 2013 : Lucy GABORIAU
 Le 29 mars 2013 : Tiphaine GUIBERT
 Le 7 avril 2013 : Elsa RIPOCHE

Décès

(Personnes domiciliées à Vezins)

Le 22 janvier 2013 : Deborah HAINAUT
 Le 8 février 2013 : Marie DEFOIS (née CESBRON)
 Le 26 février 2013 : Marcel GOUPILLE
 Le 16 mars 2013 : Jacques JURET
 Le 28 mars 2013 : Jeannine COTTENCEAU (née FORGET)

(Personnes domiciliées sur une autre commune)

Le 20 mars 2013 : Suzanne MAZOUYER (née BUFFARD) (SAINT-CYR-DU-DORET)

ERRATUM

Cabinet vétérinaires

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 / 13 h 30 à 18 h 00 - Samedi : 8 h 30 à 12 h 00.

Don du sang

Collecte de sang de 16 h 30 à 19 h

- vendredi 24 mai 2013 à Nuaillé
- mardi 13 août 2013 à Vezins à la MCL et Salle Annexe
- mercredi 13 novembre 2013 à Chanteloup les Bois

Encombrants

Les personnes âgées souhaitant se débarrasser d'encombrants (appareils ménagers et autres) sont invitées à se faire connaître en Mairie. Les employés communaux procéderont au ramassage :

le vendredi 27 septembre 2013.

Collecte ponctuelle de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Sur la commune de VEZINS la collecte aura lieu au local d'Emmaüs situé à la Maison des Associations, 16 Place du Général de Gaulle (ancienne poste) de 9 h 30 à 11 h 30 :

le samedi 7 septembre 2013

Collecte des ordures ménagères

La CAC a décidé de maintenir la collecte des ordures ménagères résiduelles du mercredi après-midi 8 mai 2013, jour férié.

En revanche, aucune collecte ne sera effectuée le **jeudi 9 mai 2013**.

En raison de ce jour férié, l'organisation des tournées de cette semaine, sera retardée de 24 heures, en décalant le ramassage d'une journée et ceci jusqu'au samedi.

Groupeement achat fuel Vezins

Passez vos commandes auprès de Mme ou M. BERNIER au 02.41.64.46.17

Date de livraison : (l'après-midi)

- mardi 7 mai 2013
- mardi 11 juin 2013

pas de livraisons en juillet et août

Balayage des rues

Lundi 5 août 2013 – Lundi 4 novembre 2013.

Recensement militaire

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser à la mairie entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. L'attestation de recensement est obligatoire, pour s'inscrire à tout examen et concours au contrôle de l'autorité publique. Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique. Quelles pièces fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Bruit de voisinage

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Réglementation des feux

Nouvel arrêté pris par le Préfet de Maine et Loire et non par le Maire, le 23 février 2013 (annulant celui d'octobre 2012), arrêté définissant les tolérances et interdictions concernant les feux de plein air.

Les **déchets dits verts** sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage...

Le brûlage à l'air libre des **déchets végétaux secs** est toléré en **dehors des zones urbaines**, à la condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage.

Cette tolérance n'est accordée qu'entre **11 h et 15 h 30 les mois de décembre, janvier et février et de 10 h à 16 h 30, les autres mois**, (hors mois faisant l'objet d'interdiction).

Les **déchets verts non secs** sont des déchets issus de ces opérations et dont le taux d'humidité empêche une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air.

Le brûlage pourra être interdit :

En cas de prévisions ou constat d'un épisode de pollution.

En périodes de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction.

A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation, construction, route, autoroute, voie ferrée, ligne aérienne électrique ou téléphonique...

Tout feu à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance constante jusqu'à sa complète extinction et une réserve d'eau doit être disponible à proximité. Le brûlage à l'air libre de résidus végétaux générés par les activités agricoles, viticoles, horticoles et arboricoles est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies. Mais cette dérogation est limitée à la période du **16 octobre au 15 mai, entre 7h et 17h**. Attention, entre le **16 février et le 31 mars, aucun feu ne peut être allumé à moins de 200 mètres des zones boisées**. Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à moins de 200 mètres et à l'intérieur des zones boisées.

Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits dérivés est **INTERDIT**.

Chaînes gratuites

Depuis le 26 mars dernier, 6 nouvelles chaînes de la TNT sont arrivées sur la Commune.

Cette opération implique des modifications techniques sur les émetteurs qui peuvent perturber la réception des chaînes préexistantes.

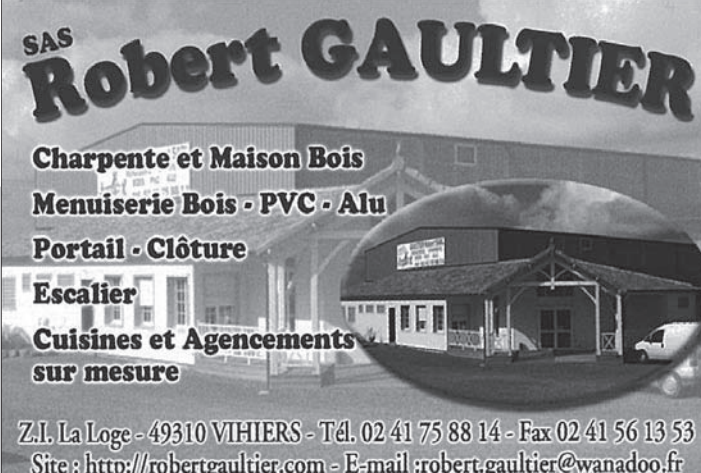
Pour savoir comment continuer à recevoir toutes les chaînes de télévision, l'Agence Nationale vous informe par téléphone au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local) ou sur internet : www.recevoirlatnt.fr



SAS Robert GAULTIER

Charpente et Maison Bois
Menuiserie Bois - PVC - Alu
Portail - Clôture
Escalier
Cuisines et Agencements sur mesure

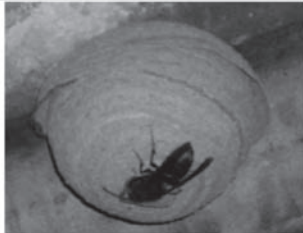
Z.I. La Loge - 49310 VIHIERS - Tél. 02 41 75 88 14 - Fax 02 41 56 13 53
 Site : <http://robertgaultier.com> - E-mail : robert.gaultier@wanadoo.fr



L'invasion du Frelon asiatique doit être suivie

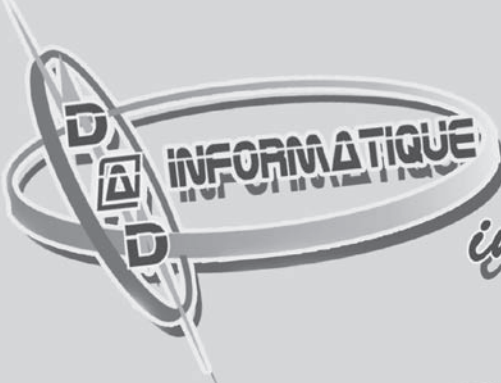


Originaire d'Asie, ce frelon est arrivé en Maine-et-Loire en 2009. Son régime alimentaire étant constitué à 80% d'abeilles, il est impératif de le suivre ! Voilà pourquoi nous demandons à tous les habitants de regarder dans leurs arbres, arbustes, abris... afin de vérifier qu'ils ne possèdent pas de nid ou qu'ils n'observent pas de Frelons asiatiques. **Au printemps, il se situe ans vos abris, merci de bien regarder.**

Le Frelon asiatique		Le nid	
Cercle jaune sur le premier segment de l'abdomen Dernier segment de l'abdomen jaune orangé		Au début (avril-mai), sa taille est celle d'une balle de ping-pong	
Pattes jaunes Ailes fumées		Peut se trouver dans des arbres, arbustes, abris, ou même dans le sol	
2 à 3 cm de long		Le nid peut atteindre en automne 1 m de diamètre	

En cas de présence, prenez une photo et contactez

M. Gilles LEGEAY
06 76 10 16 84



Votre informaticien à domicile
Tel: 02 41 555 6671

Devis Gratuit

Une sélection Garantie 2 ans Inclus

DAD Informatique.com
Vente et Dépannage

Livraison Et Installation Gratuite



Service Emploi du Choletais sur notre commune

Le Service Emploi du Choletais assure à l'heure actuelle 3 permanences :

- sur Cholet (48 rue des Bons Enfants)
- au May-sur-Evre (10 Place de la République)
- centres sociaux de Cholet (Kléidoscope – Planty et Pasteur).

Ces points d'accueil, bien qu'ouverts à tous les habitants des communes de la CAC et au-delà, sont en grande majorité fréquentés par les habitants des communes qui les hébergent. Il convient donc de renforcer le service public de l'emploi, de proximité, pour ces populations « isolées » ou en demande de service spécifique.

Sur la base de ces constats, il paraît pertinent de renforcer le service public de l'emploi de proximité. Le Service Emploi du Choletais a mis en place depuis le 2 avril 2013 des permanences toutes les semaines, à destinations des habitants des communes de la CAC.

Ces permanences permettent :

- d'accueillir tout public, demandeur d'emploi ou salarié, ou employeur,
- se tiennent sans rendez-vous et gratuitement,
- permettent de répondre à toute question relative à l'emploi et à la formation professionnelle (trouvez de l'aide et des conseils pour la rédaction d'un CV, lettre de motivation, ...)

**Des permanences auront lieu à la Maison des Associations de VEZINS
Place du Général de Gaulle**

Le 14 mai 2013, 4 juin 2013 et 25 juin 2013 de 10 h 40 à 12 h 00.

Pour connaître les permanences des autres communes de la CAC, merci de contacter la mairie.

**Ecole Publique
DE L'EVRE**



Inscriptions pour la rentrée 2013-2014 :

Les inscriptions pour la rentrée ont déjà commencé. Pour tout renseignement ou pour inscrire votre enfant, vous pouvez prendre rendez-vous en appelant au 02.41.49.02.64 ou en vous

adressant directement à l'école le lundi toute la journée ou les autres jours à partir de 16h30.

L'inscription en petite section concerne tous les enfants de 2010. Pour les enfants nés en 2011, l'inscription peut se faire en fonction des places disponibles.

Rythmes scolaires :

A l'heure où est publié ce journal, nous ne savons pas encore

quelles décisions seront prises concernant l'organisation de la rentrée. Le conseil d'école a demandé le report de la mise en place des nouveaux rythmes en 2014 pour pouvoir organiser les choses correctement. Nous essaierons d'informer les parents dès que possible. N'hésitez pas à vous adresser à l'école si vous avez besoin de renseignements supplémentaires.

Fin d'année scolaire à l'école de l'Evre :

La fête de l'école aura lieu le **vendredi 28 juin**.

Elle conclura une année riche en projets et découvertes :

Voyage lecture, Prix Littéraire de la citoyenneté, classe découverte cirque, animations pour les CM sur le thème de l'eau avec la SAGE Layon-Aubance, visite de l'école d'autrefois par les cycles 2 ...

Rendez-vous l'année prochaine pour poursuivre ces projets et bien d'autres.



Ecole privée St-Joseph



Des projets animant la vie de la classe en cycle 3

Depuis début janvier, les élèves de CE2-CM1 travaillent autour d'un défi scientifique « **Comment récupérer l'eau de pluie et la garder ?** » (avec un système d'évacuation du surplus) Après avoir débattu sur les idées de chacun, les élèves ont amélioré leur expérience de départ et se sont mis en groupe. Pendant plusieurs semaines, chaque groupe a créé son récupérateur, en l'observant et en apportant des améliorations. Jeudi 18 avril, les enfants sont allés présenter leur expérience au Congrès des Jeunes Chercheurs de Maulévrier. Ce dernier se déroule chaque année au niveau départemental, à plusieurs endroits dans le Maine et Loire. Les enfants ont découvert les expériences des autres classes qui ont travaillé sur un autre défi autour de l'eau, ont débattu et rencontré un chercheur. Une journée riche en découvertes scientifiques ! Après avoir travaillé sur la presse et l'élaboration d'un journal, les élèves de CM1-CM2 ont créé leur propre journal : « Classe Info ». Plusieurs rubriques apparaissent dans ce journal qui parlent de la vie de l'école, de sports, de leurs découvertes (musique, lecture, arts...). Pour l'instant, deux numéros ont vu le jour et une troisième édition sortira avant la fin de l'année scolaire.

Comme tous les ans, les CM2 sont sensibilisés aux dangers de la route et suivent un module de 6 séances de sécurité routière. Apports théoriques et pratiques à vélo sur une piste aménagée vont permettre aux élèves de se déplacer en toute sécurité. Parallèlement à la sécurité routière, les élèves découvrent le golf sur les parcours du golf de Cholet. Les premières séances montrent déjà de belles aptitudes pour ce sport pour certains et des progrès rapides pour d'autres.

Enfin, la veille des vacances de Pâques, nous nous rendrons au théâtre de Cholet « le jardin de verre » pour assister au spectacle de Michèle Nguyen intitulé Vy.

La journée sportive

Mercredi 3 avril, les enfants de l'école de la petite section au CM2 ont participé à une journée sportive organisée avec les écoles du réseau de Maulévrier. Les maternelles et les élèves de GS-CP-CE1 sont allés à Yzernay participer à des ateliers sportifs avec les élèves des écoles d'Yzernay et de Nuaillé. Les élèves de CE2-CM1-CM2 sont allés au collège de Maulévrier où se sont réunis tous les élèves de cycle 3 du réseau, accompagnés par les 4èmes du collège. Un temps fort toujours très apprécié par les enfants !

APEL

Date à retenir :

- Kermesse de l'Ecole Saint Joseph : le samedi 15 juin 2013

DEROULEMENT

- 14 h 15 : Rendez-vous place du Général de Gaulle pour le traditionnel défilé,
- 15 h 00 : Spectacle des enfants,
- 16 h 00 : Ouverture des stands pour passer un après midi festif en famille, vous pourrez jouer (foot, palets, chamboule tout, parcours électrique, perds pas la balle...).

GRANDE NOUVEAUTE POUR LA STRUCURE GONFLABLE : accès pour les petits et même pour les adultes. Fou rire garanti. En effet UN TOBOGAN GEANT DE 3M DE HAUT !!!!

Venez nous rejoindre et terminer par le repas chaud à 7.50 € pour un repas adulte et 5.50 € pour les enfants.

Réservez vos repas au **06.09.72.45.87** ou dans la **boîte aux lettres de l'école**.



U.N.C. / AFN Vezins

Mercredi 8 mai : Commémoration Victoire – guerre 1939/1945 à Vezins

Jeudi 5 septembre : Pique-nique de UNC-AFN à la Salle Annexe de Vezins

Samedi 26 octobre : Concours de belote à la M.C.L.

Lundi 11 novembre : Armistice – guerre 1914/1918 à Vezins puis Chanteloup les Bois

Jeudi 16 janvier 2014 : Bilan financier – Galette des Rois.

Football Club Vezins-Chanteloup

Le mois de Mai est arrivé et déjà l'heure des bilans pour la saison 2012-2013 au club de Vezins-Chanteloup.

Les différentes équipes vont terminer leurs championnats à la fin du mois, et les équipes de jeunes participeront aux différents tournois que les clubs de la région proposent en cette fin de saison.

Nous invitons donc l'ensemble des licenciés et supporters à l'assemblée générale du FCVC qui aura lieu le vendredi 7 juin.

Cependant la saison ne sera pas encore terminée pour le foot à 5 puisque le dimanche 9 Juin les joueurs nés en 2004 et 2005 participeront au rassemblement foot'océanne sur la plage de St Jean de Monts.

Pour la saison prochaine, les signatures des licences auront lieu au foyer du stade de Vezins le dimanche matin 9 juin et le 16 juin. Les différentes informations seront affichées au tableau et sur le site du fcvc : <http://fcvc-vezins-chanteloup.footeo.com>.

Pour tous renseignements :

Le président : SAULGRAIN Jérôme : 02 41 65 12 05

Le secrétaire : GOURICHON Vincent : 06 38 53 92 79

Site du fcvc : <http://fcvc-vezins-chanteloup.footeo.com>.

Adresse mail : fcvc.secretariat@gmail.com



Tennis Entente Vezins - Chanteloup - La Tourlandry

TOURNOI DE TENNIS EN DOUBLE



ENTENTE VEZINS - CHANTELOUP - LA TOURLANDRY

www.facebook.com/TSVezins

6 € par équipe

Composition des équipes : La composition des équipes est libre, mais il ne peut y avoir 2 licenciés dans la même équipe.

Le Samedi 22 juin 2013

9H30 - 19H00

Salle de sport de Vezins

Nombreux lots à gagner

Buvette
Vente de sandwichs

INSCRIPTION AVANT LE MERCREDI 19 JUIN AUPRÈS DE :

Bastien : 06.21.80.79.80 Régis : 06.28.84.50.78

L'entente Vezins-Chanteloup-La Tourlandry créée depuis 1988, organise un tournoi en double le samedi 22 juin à partir de 9h30. Ce tournoi qui aura lieu sur les communes de Vezins, Chanteloup et La Tourlandry est ouvert à tous. La composition des équipes de double est libre (enfant/adulte, équipe mixte...) à une exception près : une équipe ne peut pas être composée de deux licenciés.

Une buvette et des sandwichs seront disponibles pour redonner des forces aux joueurs et désaltérer les spectateurs. De nombreux lots seront à gagner pour les meilleurs d'entre vous.

Inscription de 6 € par équipe de double, avant le mercredi 19 juin 2013 auprès de :

- Bastien : 06.21.80.79.80
- Régis : 06.28.84.50.78

L'Assemblée Générale du club et les inscriptions pour la saison 2013-2014 auront lieu le dimanche matin 23 juin à la salle de sport de Vezins à partir de 10h30.

JABVC Vezins-Chanteloup

La saison 2012- 2013 se termine. Le championnat a été très intéressant. Nos équipes se sont hyper bien comportées. De bons résultats face à des équipes et clubs jamais rencontrés jusqu'à ce jour essentiellement pour les juniors filles et garçons. Et pour tous les autres une envie de jouer et gagner qui leur a permis de se hisser dans le haut de leur poule. Bravo à tous !

Comme déjà évoqué dans notre dernier article, le bon fonctionnement d'un club ou association demande énormément de temps et d'énergie.

Nous avons besoin d'aide, c'est indispensable. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Dates à retenir :

25- 05 -2013 : Tournoi 3/3 pour catégories Juniors et Séniors garçons, tournoi réservé aux licenciés basket.

15- 09 -2013 : Loto à la MCL DE VEZINS

En ce qui concerne les inscriptions pour la saison prochaine, elles se feront au mois de **Juin 2013 et début Juillet 2013**. Les dates exactes vous seront communiquées ultérieurement... N'hésitez pas à consulter le site du club.

Juste un petit mot pour vous rappeler que le tournoi de Belote organisé par le club au mois de Mars a eu du succès. Merci à tous et toutes, petits et grands d'être venus partager ce moment de convivialité avec nous.

Merci à tous les bénévoles, parents, licenciés et supporters...Votre aide est toujours précieuse.

N'oubliez pas notre site <http://www.jabvc.clubeo.com>

Club de l'Espérance

Le mercredi 16 janvier 2013, l'Assemblée Générale du Club a réuni 109 personnes. L'après-midi s'est terminée par la dégustation des galettes Tropéziennes. A ce jour le Club compte 155 adhérents. Le mercredi 20 Février, pour la journée des bottereaux, 77 personnes se sont rassemblées avec mini concours belote, tarot, scrabble, palets, pétanque.

Le 1^{er} et 8 Mai étant des mercredis, il n'y aura pas de club ces 2 jours.

NOS PROPOSITIONS POUR LES MOIS A VENIR

- 22 Mai : 2^{ème} mini concours : 3 €.
- 13 Juin : visite d'une brasserie à Beaupréau gratuite + pique-nique, avec covoiturage.

- 18 Juin : Bal avec NINI et PAULO : 7 €.
- 25 Juin : Spectacle à St. Paul « L'amour rend aveugle et le mariage lui rend la vue » différent de l'année dernière (très apprécié). Le prix est à définir, covoiturage, avec fin de soirée dansante ou jeux.
- 4 Juillet : Visite de Giffart à Angers : 4 € avec covoiturage + pique-nique.
- 10 Juillet : Invitation du Club de la Tourlandry à Vezins.
- 7 Août : Pique-nique (inter club) à St. Paul du Bois rendez-vous 12h.
- 21 Août : Pique-nique à l'Uzelière : rendez-vous à 12h.
- 11 Septembre : Banquet du Club à Valanjou : rendez-vous à 12h.

La Gaule Vezinaise

« La Gaule Vezinaise en deuil »

Monsieur Juret Jacques, Président de l'association « La Gaule Vezinaise » nous a quitté. Monsieur Juret avait fondé cette association en 1999 avec ses 13 membres d'administration. Son dynamisme, sa convivialité, sa rigueur ont fait prospérer l'association, notamment avec :

- sa galette des rois, lors de l'Assemblée Générale
- sa journée truite
- ses journées Choro'fil et familles rurales.

« Jacques tu vas beaucoup nous manquer. Ton équipe »



Créalys
paysage

Philippe GUERRY
Port. 06 75 20 47 52
crealyspaysage@wanadoo.fr

Création et entretien
d'espaces verts
Maçonnerie - Arrosage automatique

Tél. 02 41 62 59 58
3 rue Gustave Eiffel
Z.A. de l'Evêché
49690 CORON

**ELECTRICITE - CHAUFFAGE
SANITAIRE - ELECTROMENAGER
ENERGIES RENOUVELABLES**

SARL GREGORY PRIÉ



Tel. / fax: 02 41 64 43 77
Portable : 06 08 64 09 57
Gregory.prie@wanadoo.fr

28, rue Cheneveau
49340 VEZINS



Anthony Gaborieau

Vente et pose de carrelage et faïence
Neuf et rénovation

Tél : 06.18.92.74.99
Tél/fax : 02.41.30.90.89

gaborieau.anthony@gmail.com
Régner - 49340 VEZINS



SARL E. GOURICHON
1 rue des frairies
49340 VEZINS
Tél. 02 41 64 40 18
www.etsgourichon.fr



Salle Exposition
150 Av. du Mchal Leclerc
49300 CHOLET
Tél. 02 41 65 61 96

**Plus de
100 ans de Savoir-faire**



ENERGIES RENOUVELABLES CHAUFFAGE CLIMATISATION SANITAIRE SALLE DE BAINS IRRIGATION RÉCUPÉRATION EAU ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE SANITAIRE

Foyer des jeunes

Suite à l'assemblée générale qui a eu lieu le JEUDI 7 MARS 2013, un nouveau bureau a été voté :

PRESIDENTE : Christelle MARTINEAU - VICE-PRESIDENT : Mehdi MARTINEAU - TRESORIERE : Corinne CHARLOS - SECRETAIRE : Léa CHARLOS - RESPONSABLE DES LOCAUX : Elvin RAUTUREAU - REPRESENTANT CHLORO'FIL : Lucas DEFOIS

Rappel pour les inscriptions : Il est demandé la somme de **8 € pour l'adhésion, une photo d'identité, un chèque de caution de 30 €** ainsi qu'une **autorisation parentale** pour les mineurs. Le **règlement intérieur** vous sera remis lors de l'inscription, il devra être signé par les parents et le jeune. Lors de cette assemblée, les jeunes ont fait part de leur projet :

Un concours de palets pourrait être organisé début 2014.

Concours Complet d'Equitation

**LE PROCHAIN CONCOURS COMPLET D'EQUITATION AURA LIEU
LES 31 Août et 1^{er} Septembre 2013 (10^{ème} ANNIVERSAIRE)**



Bibliothèque « Marque-pages »

Des jeunes bénévoles arrivent,



Lors de l'assemblée générale, la présidente, Michèle GUILLOU, a présenté le bilan 2012 devant une dizaine de bénévoles, Chantal VEDRENNE, représentante des bibliothèques de la CAC,

Marie Hélène MAILLOT et Michel PORTAL représentant la municipalité. Il y a maintenant vingt bénévoles qui participent, non seulement aux permanences, mais se partagent dans les différentes commissions : catalogage, statistiques, cotation, animations etc. La cotisation familiale reste depuis trois ans à 8 euros, chaque membre de la famille a sa propre carte et peut emprunter 7 livres dont 5 BD et une nouveauté. Les familles peuvent également emprunter, avec leur carte, des livres dans neuf autres bibliothèques de la CAC et les redonner à VEZINS s'ils préfèrent.

Le budget s'équilibre entre les dépenses : 3.447 euros 62 et les recettes : 3.555 euros 15, sachant qu'en dépenses 2.981 euros 82 sont consacrés à l'achat de livres.

Depuis Septembre 2012 une permanence supplémentaire est ouverte. Le mercredi de 10 h 30 à 11 h 30 qui s'ajoute donc aux trois autres permanences déjà en place - Mercredi 16 h 30 - 18 h 30 - Vendredi 16 h 30 - 18 h - Dimanche 10 h 30 - 12 h.

Durant le premier trimestre 2013 nous avons proposé aux jeunes entre 10 et 12 ans (voire plus) de participer aux permanences. Huit ont répondu et se joignent à nous, par groupe de deux. Ils ont ainsi



Entreprise de propreté



Service à la personne

Actionnet s'occupe de tout !

Crédit d'impôt ou réduction sur toutes nos prestations, CÉSU accepté.

ST GEORGES DES GARDES

TÉL. 02 41 29 23 50

www.actionnet.a3w.fr

Entretien de jardins pour les particuliers



Philippe GUERRY
Port. 06 75 20 47 52
crealyspaysage@wanadoo.fr

déduisez 50% de la facture sur vos impôts

Tél. 02 41 62 39 56
3 rue Gustave Eiffel
Z.A. de l'Évêché
49690 CORON



découvert le fonctionnement d'une bibliothèque, participé aux prêts-retours des livres. L'expérience ayant été positive aussi bien du côté des jeunes que des bénévoles, nous allons leur proposer de renouveler cet accueil pour le deuxième trimestre de l'année.

Au cours de l'année 2012 il y a eu le voyage-lecture «récréativres» avec le cycle 3 des écoles de l'Evre et St Joseph, sur le thème du jeu, puis en Avril une crieuse est venue sur le marché puis à la bibliothèque faire une animation qui a été très réussie. En Juin Hadrien RABOUIN de VALANJOU est venu nous parler de ses deux livres et de son expérience de voyage avec sa vache. Ses livres sont à la bibliothèque. Il y a aussi l'heure du conte animée par Michèle GUILLOU le troisième mercredi de chaque mois. A Noël nous avons invité les enfants au « Festin de Noël » qui a rassem-

blé un public nombreux et intéressé. Enfin, comme chaque année, nous participons au Téléthon sous forme de vente de livres. Pour l'année 2013 nous proposons des animations à thème : il y a eu une exposition de livres – articles de journaux – photos du Vendée Globe et il y aura en mai une animation sur le thème du pain, des affiches vous informeront.

Enfin, en juin, nous recevrons les bébés-lecteurs à la bibliothèque avec l'association Babichou, les nounous, les parents et grand-parents s'ils le désirent.

Le bureau a été reconduit dans son intégralité :

- Présidente Michèle GUILLOU
- Vice Présidente Huguette GUYOU
- Secrétaire Eliane BAUDRY
- Secrétaire adjointe Marie Noëlle HACQUART
- Trésorière Mauricette MICHENAUD
- Trésorière adjointe Sylvie VERGNAULT



Le Comité des Fêtes

DIMANCHE 30 JUIN

La course nationale en ligne «Anjou Pays de la Loire Juniors» traverse la commune de Vezins, comme tous les ans, **le dimanche 30 Juin** dans l'après-midi vers 15h. La gestion de la course concernant la sécurité est établie par M. Jérémy GUIBERT en partenariat avec la municipalité. Suite à la réunion associative en septembre 2012, il avait été demandé de l'aide en tant que bénévoles au club de vélo Vezins-Chanteloup. Malheureusement, la commune de Chanteloup n'ayant plus de comité des fêtes a fait appel au club pour avoir un soutien humain. Le club fait de son mieux pour répondre au besoin humain. Cependant, si certains volontaires souhaitent venir dans l'après-midi, n'hésitez pas à joindre **M. Jérémy GUIBERT par téléphone 06.89.68.37.90 ou par mail : comitedesfetesvezins@laposte.net**. Le matériel comme les sifflets, les gilets de sécurité et les instructions sont fournis le jour même.

VENREDI 05 JUILLET

Depuis deux ans, la municipalité organisait **la fête de la musique** en partenariat avec d'autres associations qui souhaitaient se joindre au projet. Pour cette 3^{ème} édition, la municipalité a souhaité déléguer la partie gestion au Comité des Fêtes de Vezins tout en gardant à sa charge la partie sécurité pour faciliter l'organisation de cette manifestation publique.

Depuis, une commission spécifique s'est établie réunissant trois associations : **BABICHOU, FAMILLES RURALES et le COMITE DES FETES** avec la présence de quatre acteurs principaux : Mme Christelle BORDREAU, Mme Claudine GERFAULT, M. Laurent DELMAIS, M. Michel PORTAL et M. Jérémy GUIBERT. La commission Fête de la Musique de Vezins n'est pas un cercle fermé et veut au contraire préciser qu'elle possède une grande ouverture d'esprit et par conséquent fait appel à la bonne volonté de ceux qui souhaitent partager cette aventure.

N'hésitez pas à vous faire connaître en envoyant un mail à : **comitedesfetesvezins@laposte.net**.

La commission Fête de la Musique de Vezins remercie déjà tous ceux qui sont venus rejoindre le groupe depuis le mois de septembre. **Une réunion d'information sera tenue le Vendredi 7 Juin à 20h30 à la salle Annexe pour tous les acteurs de près ou de loin qui se mobilisent pour la réussite de cette manifestation.**

SAMEDI 09 NOVEMBRE

La soirée à thème du **Samedi 09 Novembre dans la salle de sport de Vezins** se prépare à vitesse grand V. Nous vous communiquerons les informations ultérieurement soit au prochain article du P'tit Vezinais ou peut-être bien avant : **SURPRISE !**



SODEGAZ
MAINTENANCE

Roux J.P. et fils

SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET
ZI des Grands Bois - rue de Belgique
49280 LA SEGUINIERE - Fax 02 41 56 22 13

DEPANNAGES

ENTRETIENS

CHAUDIERES GAZ

TOUTES MARQUES

02 41 56 21 85

OSTRÉICULTEUR
GENDRON Éric

Vente d'huîtres,
tous les dimanches matin
de septembre à avril.
Place du Général de Gaulle
49340 VEZINS



8 Lot La Nouvelle Brille - 85680 LA GUÉRINIÈRE
Tél. : 02.51.39.45.36



Troupe théâtrale « LES ACCROSCENES »



ORGANISATION DE LA SAISON THEATRALE 2013

Suite à l'assemblée générale qui a eu lieu le 15 février dernier, il a été attribué un nouveau nom à la troupe théâtrale. A l'unanimité, le choix s'est porté sur « **Les Accroscènes** ». La commission « choix de la pièce » a fait son choix pour la saison 2013. Il s'agit de « **TIERCE GAGNANT** » de **John Chapman**. Certains s'en souviennent peut-être... En effet, la troupe l'a déjà jouée en 1999. Elle avait eu un grand succès, c'est pourquoi, notre choix s'est porté sur cette dernière. Nous sommes d'ores et déjà en mesure

de vous confirmer que nous jouerons cette année à LA TESSOUALLE sur le mois de novembre aux dates ci-dessous :

1^{er}, 2, 3 – 8, 9, 10 – 15, 16, 17 et 22, 23, 24 novembre.

Pour le moment, nous vous donnons rendez-vous les **8 et 9 juin** prochain pour le spectacle des **Baladins** qui aura lieu à la M.C.L.

A NOTER : le théâtre vend des fauteuils de spectacle (provenance : Cinéma PALACE DE CHOLET), pour tout renseignement, vous pouvez contacter le 02.41.64.94.15.



Association Jumelage Football Franco/Belge

PENTECÔTE 2013 - 18 et 19 mai 2013 - 36^{ème} anniversaire

Amis Vezinais, Le **samedi 18 et dimanche 19 mai prochain** sera l'occasion de recevoir pour ce 36^{ème} anniversaire nos amis belges. A cette occasion nous vous proposons un week-end palpitant avec au programme :

Samedi 18 mai 2013 : Réception des familles belges à Vezins à partir de 10h00 - Repas : Méchoui, mogettes au stade. Après-midi jeux
Soirée : Réception officielle à la MCL à 19h. Suivi d'un repas dansant, animé par l'orchestre Océan, offert pour tous ceux qui hébergent des belges (Entrée sur carte uniquement pour tous ceux qui n'hébergent pas de famille belge et qui souhaitent participer à cette soirée)
Dimanche 19 mai 2013 : 11h30 : apéritif au stade offert par le Football Club Vezins-Chanteloup - 16h : Match de foot France/Belgique - 20h : Soirée barbecue à la MCL avec disco. **Lundi 20 mai 2013** : Départ des belges à 10h et à l'année prochaine !!

Vous souhaitez participer au repas dansant le samedi soir et rencontrer nos amis belges ? Contactez : Thierry, Jojo ou Laura CHARLOS, Mickaël RACINEUX, Polo SÉCHET, Mickaël GUERET, Arnaud CROSLAND ou Frédéric BOUCHET.



Les Jeunes du CSI Chloro' Fil



Mom'en famille

Atelier Cuisine pour les enfants de 0 à 8 ans

Tous les premiers mercredis du mois vous pouvez participer à l'atelier cuisine à la salle annexe de Mazières en mauves de 15h30 à 17h00. Les recettes sont choisies au préalable par les participants en fonction de leurs envies.

Pas d'hésitation pour s'exercer à de nouvelles techniques culinaires qu'on n'oserait pas faire seul(e) chez soi !

Dates suivantes : 15 mai et 5 juin

Atelier Motricité :

Tous les derniers samedis de chaque mois un atelier de motricité est proposé aux familles.

Venez découvrir les prouesses de votre enfant que ce soit dans ses déplacements ou sa dextérité

Les prochains rendez-vous auront lieu le 1^{er} juin et 6 juillet à la salle Guy Chouteau à Nuaillé derrière l'église de 10h à 11h30.

Inscription obligatoire sur les deux ateliers en début de semaine

Pour avoir le programme ou de plus amples renseignements
Corinne Vinet - Animatrice Enfance/Famille - 02.41.55.93.41.

enfance.chlorofil@wanadoo.fr

Coût 5 euros d'adhésion familiale et 2€ par atelier quelque soit le nombre d'enfants

Les évènements à venir au CSI Chloro'fil et à noter

- **Troc de plants** le **4 mai** à **Nuaillé** Espace Culturel de la Boissonnière 9h00 à 17h00

- **Atelier Remue méninges** : entretenir sa mémoire. Derniers ateliers avant la rentrée de septembre les lundis **6 mai** et **3 juin** à **Nuaillé**

- **Tournoi de pétanque** amical le **28 août** à la salle des sports de **Nuaillé** 14h à 18h

- **Pique-nique partagé** de fin d'année au CSI Chloro'fil Nuaillé le **30 août**

Retour des vacances jeunesse - Animations pour toute la famille
Jardin pédagogique - Spectacle pour les enfants

- **Chloro'fil escapades** le 14 septembre à **Mazières en Mauves** de 14h00 à 17h00

Voyage à travers l'histoire - Atelier mosaïque pour les enfants - Bar
- Calèches - Chorale à travers les époques - Conférences - Cuisine du Moyen âge - Cuisson de pain...

A partir de 18h00 un pique-nique partagé sera proposé pour profiter des derniers rayons de soleil.

Pour tous renseignements contacter le CSI Chloro'fil :
02.41.55.93.41 - 49340 Nuaillé - Tél. : 02.41.55.93.41.

Mail : enfance.chlorofil@wanadoo.fr

Familles Rurales Vezins-Chanteloup

L'Accueil de Loisirs de VEZINS-CHANTELOUP ouvrira ses portes du lundi 8 juillet au vendredi 4 août et du 26 au 30 août 2013 dans les locaux de la périscolaire de Vezins. L'accueil des enfants est réalisé de 8H30 à 17H30, une garderie est mise en place selon la demande, le matin à partir de 7H15 et le soir jusqu'à 18H15.

De nombreuses activités seront réalisées, une sortie par semaine aura lieu :

le jeudi 11 juillet : Le château des aventuriers à Avrillé (85)

le jeudi 18 juillet : Le manoir de Merlin à Boissière (53)

le mardi 23 juillet : Spectacle de magie + château gonflable à l'ALSH de Maulévrier

le jeudi 1^{er} août : Zoo de la Boissière du Doré (44)

le mercredi 28 août : loto au sein de l'accueil de Loisirs

Les inscriptions auront lieu UNIQUEMENT courant mai, des plaquettes explicatives seront distribuées dans les cartables des enfants par le biais de l'école. Nous vous remercions de respecter les dates d'inscriptions.

N'hésitez pas à demander dès aujourd'hui des renseignements concernant ces vacances auprès de Christelle AUVINET :

Accueil de Loisirs « Familles Rurales » - 10 Rue du Parc - VEZINS - Tel : 02-41-64-94-65

Rappel : Mission du Ram

A savoir le RAM est un lieu d'information, d'échange et d'animation pour les futurs parents ou parents (choix du mode garde, démarches à effectuer pour l'emploi d'une assistante maternelle ou garde à domicile, les aides possibles CAF...), pour les assistants maternels ou gardes à domicile (information sur le métier et les démarches pour obtenir l'agrément, soutien dans le travail au quotidien, information sur le statut d'AM, les propositions pour

se professionnaliser...), pour les enfants (animation des matinées d'éveil, découverte de lieux culturels...).

Les horaires de permanences au CSI Chloro'fil : mardi de 16h à 18h, mercredi de 9h30 à 12h et le jeudi de 14h à 18h ou sur RDV sur d'autres créneaux horaires (Tél RAM : 02/41/55/93/41).



Pourquoi avons nous créé le Syndicat Forestier de Vezins ?

Située à quelques kilomètres au Nord Est de la ville de Cholet, la forêt de Vezins représente une surface boisée d'environ 2 500 hectares qui s'étend de l'étang des Noues (35 ha) à l'étang de Croix (8 ha) avec en son centre l'étang de Péronne (37 ha). Elle est répartie sur le territoire de 5 communes. La forêt française représente une surface de 16 millions d'hectares, soit 29 % de la superficie nationale. Elle est détenue à 75% par des propriétaires privés au nombre de 3,5 millions dont 2,4 millions sont propriétaires d'une surface inférieure à 1 hectare. A l'image des forêts de France, la forêt de Vezins est détenue par 27 propriétaires ou groupements forestiers dont 17 ont une surface de moins de 25 hectares. La forêt de Vezins n'est pas une forêt domaniale, c'est une forêt privée. Le massif forestier est fragile car il repose sur un sol argilo-schisteux très humide ; il est exposé à des vents très violents en hiver et à des risques d'incendie en période de sécheresse. Il joue un rôle essentiel dans l'environnement par sa photosynthèse (absorption de gaz carbonique) et par sa biodiversité : diversité des boisements (chênes, charmes, châtaigniers, hêtres, merisiers, pins maritimes, pins laricios, douglas, ...), de la faune et de la flore (espèces rares). La forêt de Vezins est ancrée dans l'histoire, appartenant au fief de la baronnie de Vezins dont elle porte le nom ; elle fut un des hauts lieux de résistance au cours des guerres de Vendée et durant la seconde guerre mondiale, comme en témoignent entre autres le cimetière des Martyrs et la tombe de Michel Créac'h. À ces titres, la forêt de Vezins mérite

toute notre attention et doit être gérée avec précaution mais aussi être assurée contre les risques, être protégée contre toute nuisance, volontaire ou non, et générer un revenu suffisant pour sa survie. Gérer une forêt, c'est d'abord respecter le cycle de vie et l'entretien des arbres, avant d'en tirer un agrément de vie ou un profit économique. A part quelques essences (peupliers, pins maritimes,...), la forêt se gère sur plusieurs générations.

Quelles sont les responsabilités de chacun dans la conduite de la forêt afin d'en assurer la pérennité ?

- Respect du Plan Simple de Gestion par les propriétaires exploitants forestiers.
- Fixation et régulation de la faune par les chasseurs et les pêcheurs.
- Respect des lieux et préservation de la flore par les riverains, les promeneurs et les associations.

Les propriétaires exploitants forestiers de la forêt de Vezins ont décidé de créer le Syndicat Forestier de Vezins pour échanger sur les responsabilités de chacun avec les Mairies, les Associations, la Communauté d'Agglomération du Choletais, la Communauté de Commune du Bocage, la Préfecture, les Pompiers, la Gendarmerie et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Contrairement à une association, à vocation plus large et pouvant comprendre en son sein propriétaires, chasseurs, pêcheurs, riverains, promeneurs, et associations, le syndicat est une organisation professionnelle. Le syndicat met en exergue les responsabilités et défend les intérêts des propriétaires exploitants forestiers en ouvrant le dialogue avec les autres parties prenantes

(chasseurs, pêcheurs, riverains, promeneurs et associations).

Les propriétaires forestiers exploitants de la forêt de Vezins ont créé le **Syndicat Forestier de Vezins** pour échanger sur les responsabilités de chacun pour la préservation du massif forestier. Il est l'interlocuteur des Mairies, des Associations, de la Communauté d'Agglomération du Choletais, de la Communauté de Commune du Bocage, de la Préfecture, des Pompiers, de la Gendarmerie et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. La forêt subit une pression de plus en plus forte sous l'effet du développement de la population, de la négligence de certains (déchets, ordures ménagères, ornières...), du sentiment que la forêt est un bien commun dont chacun a le droit de profiter.

La forêt de Vezins n'est pas une forêt domaniale, c'est une forêt privée et toute personne se promenant le long des 17 chemins communaux (environ 25 km) peut en profiter sans être responsable de son avenir puisque cette forêt ne lui appartient pas.

Le Syndicat Forestier de Vezins, organisation professionnelle, met en exergue les responsabilités et défend les intérêts des propriétaires exploitants forestiers en ouvrant le dialogue avec les autres parties prenantes sur :

La gestion durable de la forêt de Vezins par les propriétaires forestiers exploitants, les chasseurs, les pêcheurs, les riverains, les promeneurs et les associations. Les responsabilités sont différentes mais complémentaires : exploitation responsable par les propriétaires forestiers exploitants, fixation et régulation de la faune par les chasseurs et les pêcheurs, respect des lieux et en particulier de la flore par les riverains, promeneurs et associations.

Les mesures de protection souhaitée face à la pression sur la forêt qui ne cesse d'augmenter :

- cesser de faire de la publicité sur les espaces naturels privés servant de faire valoir à des intérêts publics. Par exemple, dans le numéro de l'été 2012 Synergences paru le 2 juillet, il n'est

pas précisé que la forêt de Vezins est un domaine privé. Elle est assimilée aux sites naturels publics) équipés pour recevoir du public.

- cesser de perturber l'équilibre de la faune et de la flore par la présence trop fréquente et en trop grand nombre de personnes en forêt :
 - le déplacement des grands animaux, dérangés dans leur espace naturel, entraîne régulièrement des dégâts dans les cultures et peut créer des accidents dans les lotissements riverains (1500 promeneurs en octobre 2011 sur 1/5 de la forêt, 3000 participants et leur famille pour le semi-marathon du massif forestier en mars 2012...)
 - le piétinement de la flore, en particulier au pied des arbres, freine la régénération naturelle voire l'empêche sur les passages trop fréquentés (cueillette des champignons interdite...).
 - faire respecter la réglementation existante : interdiction de circuler dans les allées communales avec des véhicules à moteur (arrêté municipal de 2002 pris par la mairie de Chanteloup-les-Bois) : quads, motos cross sont de plus en plus présents.
 - sensibiliser les différentes associations à leur responsabilité en matière de protection de la nature et d'assurance-accidents des participants.
 - informer le public de la responsabilité civile incombant aux propriétaires forestiers exploitants en cas d'accident sur leur territoire, ce qui, on peut le comprendre, ne les incite pas à donner accès à la forêt sans un minimum de précaution.
- Afin de réfléchir ensemble à la mise en œuvre de mesures appropriées pour la survie de ce beau massif forestier.

Le Syndicat Forestier de Vezins

CLIC IGEAC



Accompagnements individuels

Les personnes de plus de 60 ans, leur famille et les professionnels

peuvent s'adresser au CLIC de manière gratuite et confidentielle afin d'obtenir toutes les informations utiles concernant le maintien à domicile ou l'entrée en institution : aide à domicile, aides financières, portage de repas, téléassistance, soins, structures d'hébergement, activités de loisirs, transport, amélioration de l'habitat....

Le CLIC IGEAC **écoute, conseille, informe et oriente** en fonction de chaque situation.

Le CLIC peut proposer une **évaluation complète des besoins** de la personne âgée. Une visite à domicile est alors organisée et un plan d'aide adapté à la situation est proposé, en concertation avec la personne âgée et en collaboration avec les différents professionnels sollicités.

Chaque personne qui sollicite le CLIC peut bénéficier d'un accompagnement individuel dans ses démarches pour mettre en place le ou les service(s) adaptés et leur prise en charge financière éventuelle.

Ce site accessible à tous publics (retraités, familles, professionnels) a pour objectif de faire connaître la mission du CLIC, de communiquer sur les actions qu'il met en place avec les partenaires et de mettre à disposition un certain nombre d'informations sur l'offre gérontologique du territoire (répertoires, dossiers...).

Observatoire gérontologique

Le CLIC IGEAC, sous le pilotage du conseil général, travaille à l'observation gérontologique du territoire de l'agglomération choletaise.

De par son rôle et ses missions, le CLIC a une connaissance des dispositifs proposés aux personnes âgées de plus de 60 ans sur le territoire. Son travail en direct avec les usagers et les professionnels lui permet d'avoir une vision des atouts, des difficultés et des besoins du territoire choletais.

Ce travail d'observation, réalisé par l'ensemble des CLIC du Maine-et-Loire permettra d'avoir une vision départementale de l'offre gérontologique.

**Pôle Social - 24 avenue Maudet
49300 CHOLET
02.41.30.26.34**

NOUVEAU : SITE INTERNET : www.clic-igeac.org

Point d'Accès au Droit : des permanences juridiques gratuites

Divorce, problèmes de succession, de logement, de garantie ou d'assurance, dettes... un professionnel du droit vous conseille et vous accompagne dans vos démarches. Ce service gratuit, proposé par le Conseil départemental d'accès au Droit en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Choletais, est réservé aux bénéficiaires du RSA, aux foyers non imposables ou aux personnes placées en situation de surendettement. Un justificatif leur sera demandé pendant le rendez-vous.

- **Les avocats** : Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h30 à 12h30.
Le 3^e samedi de chaque mois de 9h à 12h sans rendez-vous (se présenter avant 11h)

- **Les notaires** : Le 2^e jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h30
- **Les huissiers** : Le 3^e jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h30
- **Les juges du Tribunal de commerce** : Pour les entreprises rencontrant des difficultés - Sur rendez-vous
- **Le Centre d'Information Féminin et Familial**
Sans conditions de ressources
Le 4^e jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h30
Pour prendre rendez-vous : le lundi toute la journée au 02 41 20 52 59. Les rendez-vous et permanences du Point d'Accès au Droit ont lieu : à Cholet au 58-60 rue Saint-Bonaventure.

Déchèterie, c'est mieux le coffre plein !

Déplaçons-nous vers les déchèteries ou éco-points qu'occasionnellement, lorsque notre voiture est pleine ! Roulons et jetons utile !

Nous produisons tout au long de l'année des déchets encombrants (déchets végétaux, gros cartons, vieux meubles, matelas, électroménager, gravats, ferraille...). La production des déchets est liée à leur nature et aux saisons. La tonte de pelouse par exemple s'opère 8 mois dans l'année alors que les cartons et le tout-venant sont produits tout au long de l'année. Afin d'espacer nos allers-retours vers les éco-points ou déchèteries nous devons changer nos habitudes, comme :

- gagner de la place en compactant certains déchets (par exemple, en pliant les cartons) ;

- rassembler et stocker les déchets encombrants à son domicile avant d'organiser son déplacement ;
- utiliser les déchets végétaux de son jardin chez soi en pratiquant le paillage ou le compostage avec les déchets de cuisine ;
- rapporter au distributeur, dans le cas d'un achat neuf son vieil appareil électroménager ou son vieux réfrigérateur, ce dernier est tenu de nous le reprendre. C'est le «un pour un».
Ces nouveaux comportements permettent ainsi d'éviter d'encombrer les éco-points et déchèteries pour de très faibles quantités de déchets à déposer, de limiter les émissions de CO2 et de faire des économies de carburants.

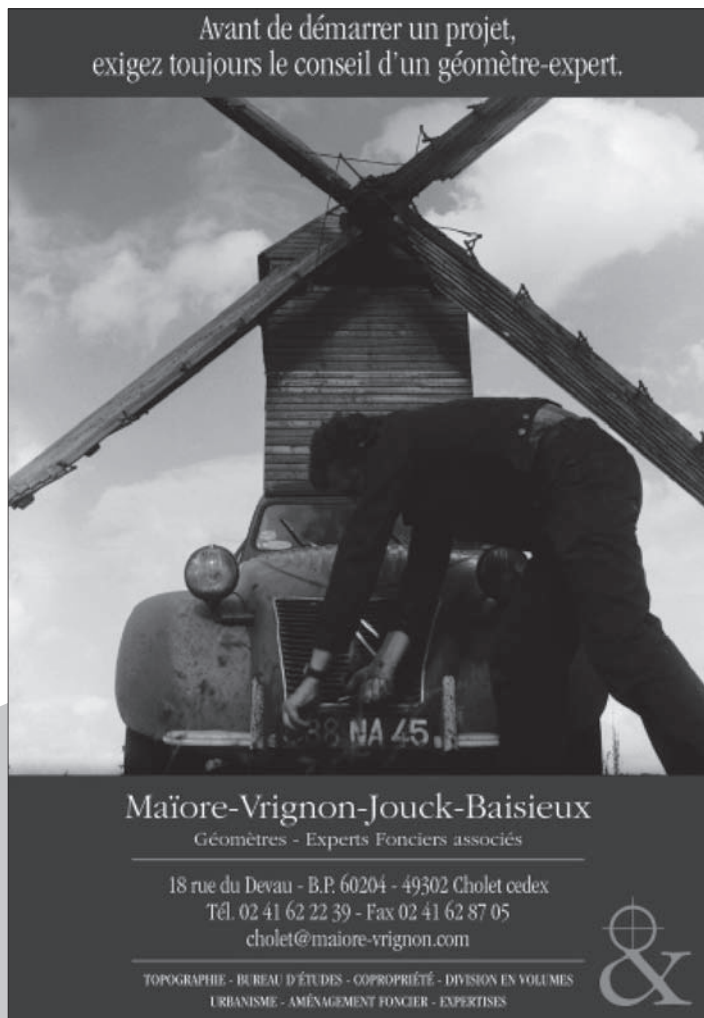


**OREILLERS . PROTÈGE MATELAS
SURMATELAS . PROTÈGE LATTES
COUETTE . SOMMIER . MATELAS**

Gam de Laine
LITERIE

www.gamdelaine.fr

61 route Nationale - 49340 VEZINS
Tél : 02 41 64 37 42 - Fax : 02 41 64 37 43



Avant de démarrer un projet,
exigez toujours le conseil d'un géomètre-expert.

Maïore-Vrignon-Jouck-Baisieux
Géomètres - Experts Fonciers associés

18 rue du Devau - B.P. 60204 - 49302 Cholet cedex
Tél. 02 41 62 22 39 - Fax 02 41 62 87 05
cholet@maïore-vrignon.com

TOPOGRAPHIE - BUREAU D'ÉTUDES - COPROPRIÉTÉ - DIVISION EN VOLUMES
URBANISME - AMÉNAGEMENT FONCIER - EXPERTISES